

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

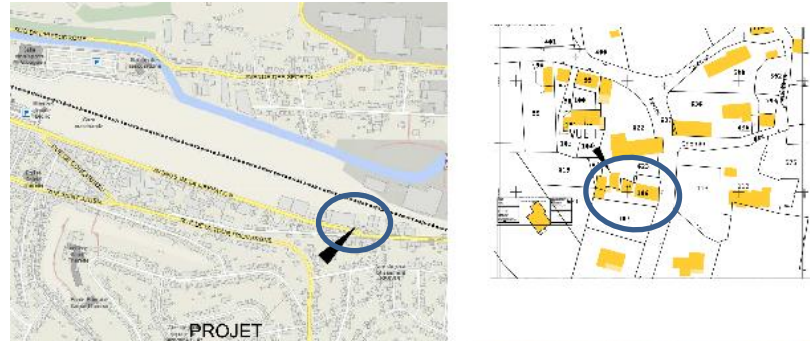
EXTENSION (surface de plancher – de 40 m² en zone urbaine - U - du PLU*)

*Si l'extension envisagée est supérieure à 20 m² et porte la surface totale de l'ensemble (extension + existant) à plus de 150 m² : la Loi sur l'architecture s'applique, un dossier de Permis de construire devra être établi par un architecte.

Délai d'instruction du dossier **complet** :1 mois

- 2 mois en périmètre des abords des monuments historiques

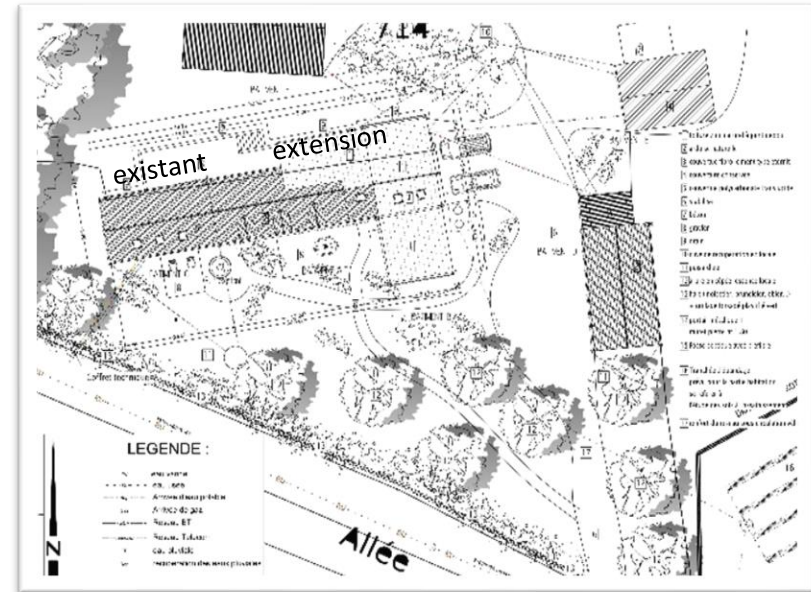
CONSTITUTION DU DOSSIER (en 1 exemplaire en cas de dépôt papier)

	CERFA N° 13703*11 (maison individuelle) http://www.service-public.fr	CERFA N° 13404*11 (autres constructions) http://www.service-public.fr
1-FORMULAIRE	Rubriques 1, 2 et 3 – identité du déclarant (📞 et/ou mail conseillés), terrain Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet Rubrique 4.2 – indiquer la surface des constructions existantes et celle de l'extension Rubrique 8 – dater et signer	Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (📞 et/ou mail conseillés), terrain Rubriques 5.1 / 5.2– indiquer la description du projet Rubrique 5.3 – indiquer la surface des constructions existantes et celle de l'extension. Rubrique 8 – dater et signer
2-PIECES A FOURNIR	2-1 PLAN DE SITUATION Extrait Plan de ville ou carte IGN Site utile : https://www.brest.fr dans l'onglet « logement », sélectionnez « cartographie », sélectionner le thème « cadastre » et renseigner votre adresse ou votre numéro de parcelle	

**2-
PIECES A FOURNIR**

2-2- PLAN DE MASSE

Sur un extrait cadastral (www.cadastre.gouv.fr ou cartographie de <https://www.brest.fr>), indiquer sur le plan à l'échelle, l'emplacement exact de l'extension, les dimensions doivent être impérativement cotées ainsi que les distances de l'extension avec les limites de propriété, le cas échéant.



2-3-PHOTO(S) DE L'EXISTANT

Photo de l'emplacement de l'extension. Si le projet est visible de la rue, prendre une vue la plus large possible. Vous pouvez fournir autant de vues que vous souhaitez.



2-4-LE PROJET

Descriptif des matériaux et teintes – vous pouvez fournir une note descriptive pour faciliter la compréhension du projet.

Des élévations cotées de la façade et de la toiture sous forme de dessins ou de plans sous format informatique.

2-5-INSERTION

Photomontage à partir de la photo de l'existant.



VUE 2



VUE 1

Le service urbanisme est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité règlementaire et/ou architecturale de votre projet

Contact : urbanisme@mairie-guipavas.fr / 02 98 42 71 10